

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



21173



Distr.
LIMITEE

E/CN.14/HOUA/6
9 janvier 1963

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion d'experts sur les problèmes
de l'habitat en Afrique
9-18 janvier 1963

COMPTE RENDU SUCCINCT DES PRINCIPALES ACTIVITES DE
COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE
L'HABITAT, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION EN AFRIQUE
(préparé par le secrétariat)

1. La coopération internationale en Afrique dans le domaine de l'habitat, de l'aménagement et de la construction ne s'est démentie en 1962 ni à l'échelon régional ni à l'échelon national. A l'échelon régional, il s'est agi essentiellement d'études des techniques de construction, d'auto-construction et d'urbanisation, ainsi que d'efforts systématiques pour mettre en oeuvre les "Programmes à long terme d'action internationale concertée intéressant le domaine du développement communautaire, celui de l'habitation à bon marché et des installations collectives connexes, ainsi que celui de l'industrialisation", adoptés par le Conseil économique et social lors de sa trentième session.^{1/} On a également fait bénéficier les gouvernements de services techniques dans divers domaines, cette aide a notamment porté sur des projets spécifiques de démonstration et sur l'aménagement et la formation. Le présent rapport donnera un aperçu des principales activités poursuivies au cours de l'année écoulée.

ACTIVITES REGIONALES

Rapport du Cycle d'études sur le logement à bon marché et sur les installations collectives dans le cadre des programmes de développement communautaire

2. Le "Cycle d'étude sur le logement à bon marché et sur les installations collectives dans le cadre des programmes de développement communautaire", qui a eu lieu en octobre 1961, a soumis son rapport (E/CN.14/SWCD/4) au Comité permanent de la protection sociale et du développement communautaire en février 1962. Ce rapport contient des suggestions et des recommandations relatives aux trois aspects principaux de l'habitation à bon marché: aspect technique, aspect auto-construction et aspect assistance internationale. Dans ses recommandations relatives à l'assistance technique, le Cycle d'étude a insisté sur les moyens à utiliser pour faire bénéficier les pays d'Afrique d'une assistance internationale en vue de la mise au point d'habitations à bon marché construites par les intéressés et il a notamment recommandé que la CEA approfondisse l'étude des divers problèmes soulevés par le Cycle d'étude dans ce domaine.

^{1/} Voir résolutions 792 II (XXX), 830 B (XXXII) et 841 (XXXII) de l'ECOSOC.

Enquêtes sur l'auto-construction en Afrique

3. Pour donner suite à ces recommandations et sur la demande d'un certain nombre de pays, un expert des Nations Unies, membre du secrétariat de la CEA, a entrepris en 1962 une enquête sur l'auto-construction en Afrique. Il s'est rendu dans onze pays (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria, Sénégal, Ouganda, Libéria, Cameroun, Tanganyika, Madagascar, Maroc et République Arabe Unie) et il a été établi un rapport détaillé sur les méthodes et techniques traditionnelles d'auto-construction couramment utilisées dans ces pays et sur les possibilités d'amélioration de ces méthodes et techniques traditionnelles à la lumière des progrès réalisés à notre époque dans les techniques de construction. Le rapport fait également une place au rôle du développement communautaire dans l'organisation et la mise en œuvre des programmes d'auto-construction.

Mission d'enquête inter-organisations sur l'urbanisation

4. En conformité du "Programme à long terme d'action internationale concertée dans le domaine de l'urbanisation" adopté par le Conseil économique et social lors de sa trente-deuxième session, une "mission d'enquête inter-organisation sur l'urbanisation" s'est réunie à Addis-Abéba en avril 1961; elle se proposait de visiter des centres urbains représentatifs en Afrique tropicale et de préparer un ordre du jour et le programme de travail d'un Cycle d'étude sur l'urbanisation devant avoir lieu en Afrique en 1962. La mission d'enquête était composée de spécialistes choisis parmi le personnel du secrétariat de la CEA, du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, du BIT, de l'UNESCO et de l'OMS. Elle a commencé par visiter plusieurs villes africaines en avril 1961 puis elle s'est rendue en 1962 à Léopoldville, à Nairobi et dans d'autres villes où ses membres ont rencontré des fonctionnaires des services nationaux et municipaux et réuni des renseignements et de la documentation.

Cycle d'étude sur l'urbanisation

5. A la suite des recherches et études préparatoires faites en 1961-1962, et conformément au programme de travail et priorités de la CEA pour 1962, un

"Cycle d'étude sur l'urbanisation" s'est tenu à Addis-Abéba en avril-mai 1962; les représentants de trente-trois pays africains y ont participé. Comme la mission d'enquête inter-organisations sur l'urbanisation, ce Cycle d'étude était organisé conjointement par la CEA, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et des institutions spécialisées, la responsabilité générale de l'organisation étant confiée au secrétariat de la CEA. Outre le rapport de la mission d'enquête, le secrétariat de la CEA a soumis au Cycle d'étude cinq rapports ayant, d'une manière générale, traité aux questions urbaines et notamment une introduction aux problèmes d'urbanisation en Afrique avec des cartes, des plans de villes et des renseignements statistiques. Le Cycle d'étude a adopté un certain nombre de recommandations tendant à améliorer les conditions urbaines en Afrique. Le rapport du Cycle d'étude sera soumis sous la cote E/CN.14/170 à la cinquième session de la Commission.

Institut suédo-éthiopien de technologie du bâtiment

6. En 1962, le secrétariat de la CEA a maintenu une étroite collaboration avec l'Institut suédo-éthiopien de technologie du bâtiment (Building Centre) d'Addis-Abéba. L'Institut a été fondé en 1954 à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement de l'Ethiopie et le Gouvernement de la Suède. Il s'agit d'une réalisation bipartite. L'Institut dispense actuellement un programme d'études sanctionné par un diplôme d'ingénieur du génie civil. Il est en outre doté d'un centre de documentation comprenant une bibliothèque qui se tient en liaison avec le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB) et un laboratoire de recherche qui procède à des essais des matériaux de construction. A la demande de l'Institut, la CEA a prévu de détacher auprès de lui en 1963 un des conseillers régionaux pour le logement qui lui prêterait son concours pour l'organisation d'un cours de formation en matière d'auto-construction, à l'Institut même.

"Le Logement en Afrique en 1963"

7. Parallèlement, les Nations Unies et les institutions spécialisées, en coopération avec ce Building Centre, préparent une exposition panafricaine sur les habitations à bon marché : "L'habitation en Afrique en 1963". L'objet

de cette exposition est d'illustrer, par divers procédés de présentation, les possibilités d'amélioration dans l'utilisation des matériaux de construction et des qualifications professionnelles pour perfectionner les habitations et les installations collectives. Seront notamment présentés des machines et de l'équipement, des plans et modèles; des méthodes de construction feront l'objet de démonstrations, il y aura aussi des maisons-modèles. On a prévu des conférences, des films, du matériel documentaire et on s'efforcera de faire comprendre dans quels cas et comment l'expérience des pays plus industrialisés peut être exploitée au bénéfice de la région africaine.

PROJETS NATIONAUX

8. On trouvera ci-après une brève description des projets dans le cadre desquels une assistance technique a été accordée ou maintenue en 1962 au titre des programmes nationaux.

Cameroun

9. Depuis mars 1962, un expert du logement conseille le Gouvernement du Cameroun pour la préparation d'un programme d'habitations à bon marché dans les zones urbaines et rurales. Dans le cadre de ses activités, l'expert a également mission de prêter son concours pour le lancement d'un projet d'habitations à bon marché, pour le développement des méthodes coopératives de construction de logements et pour la mise sur pied de l'appareil administratif nécessaire à ces opérations. L'expert doit également apporter ses conseils pour la création d'une industrie locale de matériaux de construction, ainsi que sur la façon la plus rationnelle d'utiliser les matériaux existants.

Ghana

10. L'assistance technique des Nations Unies au Ghana dans le domaine du logement remonte à 1954, époque où une mission d'enquête de trois experts avait été nommée à la demande du Gouvernement d'alors de la Côte-de-l'Or. La mission a recommandé un système dit du prêt au toit ou d'aide à l'auto-construction suivant lequel le Gouvernement octroierait un prêt pour l'achat du toit et des portés une fois la maison bâtie jusqu'au niveau du toit. Le système a été adopté par le Gouvernement et un des trois membres de la

mission a été nommé en 1955-1956 pour aider à son application et mettre au point un mécanisme permettant l'exécution du programme de logement.

11. A l'heure actuelle, deux grandes opérations sont en cours dans le domaine de l'aménagement: l'une consiste à donner des conseils en vue de la mise en oeuvre de l'aménagement à l'échelon national et l'autre à aider l'Institut de développement communautaire.

12. Pour l'aménagement, une équipe de quatre experts a été mise à la disposition du Ghana au titre du Plan national d'aménagement, projet qui vise à la mise au point d'un plan national d'aménagement du territoire et l'adoption de méthodes pratiques d'aménagement à caractère permanent pour l'ensemble du pays. L'équipe se compose d'un chef de mission et de trois experts chargés respectivement des enquêtes préalables, de la préparation et de la mise en oeuvre technique du plan. La mission a participé à l'élaboration d'un cadre complet sur la base duquel il sera possible de préparer un plan national d'aménagement du territoire tenant compte des politiques de développement économique et social et d'aménagement du Ghana. La mission a également participé à la mise au point de méthodes et techniques de classement de tous les projets à court et à long terme dans un plan national d'aménagement, ce qui facilite la détermination des priorités à réserver à ces projets. La mission examinera les problèmes administratifs que soulève la préparation d'un plan national d'aménagement du territoire et définira les mesures administratives qui s'imposent pour la mise en oeuvre de ce plan. A la demande du Gouvernement, l'équipe a également donné des conseils pour la planification régionale concernant le Bassin de la Volta.

13. Indépendamment des services des experts spécialistes de l'aménagement et en liaison avec la Commission de planification créée en octobre 1961, le Gouvernement a demandé à bénéficier des services d'un expert du logement qui participerait avec un économiste spécialiste des finances et un expert des transports et communications à la préparation d'un plan intégral de développement et ce, au titre du programme de 1962. L'expert du logement participera à l'évaluation des besoins du pays en logement pour les sept prochaines années et il consacrera une attention particulière aux problèmes

d'urbanisation; il apportera ses conseils pour le financement du programme de logement et sur les problèmes que pose la mise en oeuvre de ce dernier (acquisition de terrains, coordination des services, etc.).

14. Le second grand projet actuellement en cours est l'institut de développement communautaire. De 1959 à 1961, les Nations Unies ont assuré au Gouvernement du Ghana les services de deux experts chargés de l'aider à créer un centre spécial de formation en matière de développement communautaire. Ce projet vise à former des "adjoints de planification" qui seront les assistants des planificateurs de district dans les régions rurales et assureront la liaison entre les organes de conception et d'exécution des programmes. Les experts des Nations Unies étaient chargés d'établir le programme d'étude d'un cours de deux années sur l'aménagement du territoire y compris le logement, la construction et la fourniture de services et installations collectifs.

15. Le centre a pris le nom d'"Institut de planification communautaire" et a commencé à fonctionner en septembre 1961 avec l'ouverture du premier cours de deux années. Ce cours a été suivi par vingt-cinq étudiants choisis dans les services de l'Etat travaillant au niveau local. Le nouvel institut est rattaché en tant qu'organisme permanent, à l'Université Kwame Nkrumah des sciences et de la technologie à Kumasi. Le deuxième cours de deux années a débuté en septembre 1962 avec le même nombre d'étudiants que le premier. Des étudiants non ressortissants du Ghana peuvent maintenant y être admis.

16. Les deux experts des Nations Unies ont achevé leur mission en 1961 et deux nouveaux experts ont été envoyés la même année pour prêter leur concours en vue d'assurer la marche de l'institut. A l'heure actuelle, l'un d'eux est directeur de l'Institut et l'autre donne les cours sur l'aménagement du territoire.

Libéria

17. Un premier expert des Nations Unies spécialiste du logement a été désigné en avril 1959 pour conseiller le Gouvernement (Conseil national de la production) sur la planification et l'exécution d'un programme d'habitations à bon marché qui s'intégrait dans un plan de développement communautaire.

Pendant sa mission qui a pris fin en 1961, l'expert a participé à la rédaction de la législation nationale de l'aménagement et du logement ainsi qu'à la mise en place d'un organe administratif qui se consacre aux problèmes d'aménagement et de logement. Cet expert a conçu des plans de maisons-types pour les zones urbaines et les zones rurales. En coopération avec l'expert du développement communautaire des Nations Unies, il a en outre organisé une session d'études pratiques à l'intention de villageois qu'intéressait l'auto-construction, il a stimulé leur intérêt pour l'amélioration des installations collectives (meilleure hygiène, meilleure implantation du village, maisons mieux conçues, etc.) et il les a aidés à tirer un meilleur parti des matériaux de construction locaux. Autre activité importante à porter à son crédit, il a participé à la reconstruction de la ville de Fisebu en grande partie ravagée par le feu.

18. Un deuxième expert est venu occuper son poste en avril 1962 pour assurer la continuité de cette assistance en matière de logement. Il a principalement consacré ses efforts aux questions de logement urbain et donné au Gouvernement des conseils sur certains aspects de la planification en rapport avec le développement du logement en Libéria.

Libye

19. Un expert du logement des Nations Unies a entrepris en 1956 une enquête sur le logement des économiquement faibles. Pour donner suite à ses recommandations le Gouvernement a demandé en 1957 à bénéficier pour une longue période des services d'un spécialiste des habitations à bon marché. Cet expert est arrivé en octobre 1957 pour une période d'un an. A la demande du Gouvernement, il a été maintenu à son poste jusqu'à présent. Il a fait une enquête sur les méthodes de construction de logements à bon marché en Libye dans l'intention de réduire les coûts par une amélioration des méthodes et des matériaux de construction existants d'une part et d'autre part en mettant au point et en faisant adopter des méthodes et matériaux convenant au climat, aux habitudes et aux ressources du pays. Il a organisé des démonstrations pour présenter de nouvelles méthodes de construction et de nouveaux matériaux dans le cadre des projets en cours et il a aidé le Gouvernement à appliquer sur une grande échelle les résultats de ces expériences.

20. L'expert devait terminer sa mission à la fin de 1961. Le Gouvernement l'a maintenu en fonction et accepté d'assumer les frais de sa rémunération à partir de janvier 1962. Son mandat a été élargi et il doit maintenant apporter ses conseils sur tous les aspects de l'amélioration du logement. En 1962, il a participé à l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour la zone qui entoure la ville de Tripoli et pour d'autres villes de Libye dont la croissance due au développement des activités pétrolières pose des problèmes.

Nigéria

21. Les activités en Nigéria englobent des projets dans divers domaines. A la suite des recommandations présentées par un expert des habitations à bon marché qui était venu en Nigéria en 1961, le Gouvernement a demandé de bénéficier des services d'une équipe d'experts qui l'assisterait dans la préparation d'un plan de développement régional pour la zone de Lagos. L'équipe comprend un urbaniste, un spécialiste des sciences sociales, un spécialiste des transports urbains et un expert en matière de politique foncière municipale. A cette équipe a été attaché un spécialiste de la santé publique et de l'hygiène fourni par l'OMS.

22. Comme le développement économique, social et matériel du pays est rapide, il a paru nécessaire d'ordonner l'expansion de la zone fédérale et de ses environs dans le cadre d'une politique intégrale d'aménagement prévoyant notamment l'amélioration des conditions de logement, des transports, de l'approvisionnement en eau, du réseau d'égouts et la création d'un appareil administratif capable de régler l'ensemble des problèmes que pose le développement de Lagos.

23. D'autres projets relatifs à l'aménagement du territoire et au logement ont été menés à bien en 1962 dans l'ouest de la Nigéria; ils devaient permettre d'élaborer un plan cadre pour Ibadan, capitale de la région occidentale, qui compte près d'un demi-million d'habitants. A cet effet, le Gouvernement a demandé une assistance pour l'organisation et l'exécution d'une enquête sociale visant à réunir des renseignements généraux de base. Un sociologue a été désigné pour cette enquête qui porte sur les tendances démographiques, l'organisation de la famille, les niveaux de vie, le logement, la santé, l'enseignement et l'emploi.

24. Pour faire face aux besoins croissants en spécialistes de l'aménagement du territoire, le Gouvernement souhaitait réorganiser l'École d'urbanisme qui existe à Ibadan. Les Nations Unies ont fourni un expert chargé de réviser les programmes d'étude et de faire l'inventaire des moyens d'enseignement disponibles. Il a organisé des cours d'orientation et de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires des services gouvernementaux opérant à l'échelon local et pour des groupes d'adjoints du développement communautaire, d'assistants sociaux de village, etc.

25. Un architecte des Nations Unies spécialiste de l'amélioration du logement, a conseillé la Western Region Housing Corporation (Société du logement de la Nigéria orientale) sur les types de recherches à entreprendre et de documentation à réunir pour la préparation d'ensembles de logements destinés aux groupes à revenus moyens dans le cadre du programme de logement de la Corporation. L'expert a été invité à prêter une attention particulière à la préparation du site, à l'implantation, aux services d'intérêt public et aux installations collectives, ainsi qu'à présenter ses recommandations sous une forme directement utilisable pour les autorités locales, entrepreneurs de construction et techniciens intéressés.

26. La Western Housing Corporation a également pu bénéficier des services d'un ingénieur spécialiste des matériaux qui était chargé de la conseiller sur les moyens de tirer un meilleur parti des matériaux de construction locaux. Cet ingénieur a été invité à indiquer les types de recherches opérationnelles et appliquées nécessaires pour la mise au point de matériaux, ainsi qu'à élaborer un programme de travail à cette fin.

Somalie

27. Une des réalisations importantes dans le domaine de la construction à bon marché et de l'auto-construction est le projet de démonstration de la Somalie. A la suite des recommandations d'un expert du logement des Nations Unies qui a fait en 1960 une enquête sur les besoins en logements, les Nations Unies ont fourni à la Somalie en 1961 les services d'un spécialiste des habitations à bon marché et d'un spécialiste du développement communautaire qui ont été chargés de s'occuper de la réalisation d'un projet de démonstration de logements à bon marché.

28. Ce projet prévoyait, en premier lieu, la construction de seize maisons. La première maison a été construite par un entrepreneur qui a utilisé les matériaux, la main-d'oeuvre et les techniques de construction locaux, cette première maison a servi de modèle. Les quinze autres maisons seront construites sur le modèle de la première par quinze familles choisies qui en deviendront les propriétaires et qui utiliseront les méthodes d'auto-construction et d'aide mutuelle. Un important aspect de ce projet de démonstration est la formation des contremaîtres responsables de la construction. Cinq anciens élèves de l'Ecole de formation professionnelle participent au projet. Après l'achèvement du projet ils deviendront contremaîtres responsables de la construction pour d'autres projets d'auto-construction.

29. Non seulement les Nations Unies ont fourni des services d'expert, mais encore elles ont versé 50.000 dollars (provenant du Fonds Quaker) pour le financement du projet en complément d'une somme équivalente déposée par le Gouvernement de Somalie. Selon les propositions étudiées avec le Gouvernement, à la suite de l'achèvement des maisons, un organisme gouvernemental de financement remboursera les frais de financement avec l'aide de la Banque de développement de Somalie. L'apport du travail du propriétaire de la maison constituerait, à ce stade, le versement comptant normalement exigé de l'acquéreur et les fonds fournis au départ par les Nations Unies et le Gouvernement pour le financement du projet seraient alors récupérés et utilisés comme fonds de roulement pour le financement d'autres projets du même genre.

30. En liaison avec le projet en question, les Nations Unies recrutent un expert qui sera chargé de donner des conseils en matière de financement de logement.

Togo

31. Pour répondre à une demande du Gouvernement du Togo, les Nations Unies ont fait bénéficier ce dernier des services d'un spécialiste du logement rural qui est resté en fonction de juillet 1961 à juillet 1962. Cet expert a élaboré des plans détaillés en vue de la construction d'un centre pilote

rural pour la construction d'habitations à bon marché avec des matières premières locales. Il a également préparé un plan d'action détaillé couvrant le financement, l'administration et les méthodes d'auto-construction qui s'inspirent des principes qu'on envisage d'adopter pour le centre de démonstration de Somalie. Ces plans ont été approuvés par le Gouvernement et les Nations Unies ont été invitées à fournir une aide supplémentaire pour leur mise en oeuvre.

- - - - -